



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 JUIN 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 2
Votants : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE DIX-SEPT JUIN à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 12 JUIN 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence du maire, Monsieur Basile DUNAND.

ETAIENT PRESENTS : M. Basile DUNAND, Mme Sabine LEBOULANGER, M. Pierre BESSAT, Mme Céline LECOMTE, M. Jean-Claude TOURNIER, M. Armand LOUVIER, Mme Laetitia DUPERTHUY, M. Alexis HOTTEGINDRE, Mme Laetitia MOUZET, M. Sacha DEPRAZ DEPLAND, Mme Aline KELLER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Elisabeth MOLLARD.

ABSENTS EXCUSES : M. Alfred BARBIER (donne pouvoir à Sabine LEBOULANGER), Mme Manon GELATI (donne pouvoir à Pierre BESSAT).

OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'UNE STRUCTURE D'HEBERGEMENT TEMPORAIRE (SISHT) DEL2026-73

Rapporteur : Basile DUNAND

Le Syndicat Intercommunal d'une Structure d'Hébergement Temporaire (SISHT) a été créé le 14 janvier 1999 afin de procéder à l'acquisition ou la prise à bail, à la construction ou la rénovation de ou des immeubles nécessaires à l'ouverture d'une infrastructure d'accueil ou d'hébergement destinée à recevoir des personnes âgées, et consécutivement, à sa gestion directe ou déléguée.

En application des dispositions des articles L2122-7, les délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Par dérogation, l'assemblée délibérante peut décider à l'unanimité de recourir à un vote à main levée.

Considérant la Délibération n° DEL2026-56 du 02 avril 2026 désignant 2 délégués titulaires, il convient, comme indiqué dans les statuts, de nommer également un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal pour la création d'une Structure d'Hébergement Temporaire (S.I.S.H.T.)

L'Assemblée est unanime pour procéder au vote à main levée.

Est proposé : Basile DUNAND

Vote : M. Basile DUNAND : 15 voix pour

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur **Basile DUNAND** comme délégué suppléant du S.I.S.H.T.

En Mairie, le 17 juin 2026
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 17 juin 2026
Le Maire,
Basile DUNAND



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le